



Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSSJ »

## COORDINATION DU KASAI ORIENTAL

Tél. : 0811891888-085440600    Emails : [kasaoriental@rssi-jdc.org](mailto:kasaoriental@rssi-jdc.org) /  
[paulincim80@gmail.com](mailto:paulincim80@gmail.com)

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

*Projet d' :*  
**« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »**

### **RAPPORT MENSUEL DU KASAI ORIENTAL FEVRIER 2014**



Ville de Mbuji-Mayi : ce qui reste d'un bureau de l'Armée, après l'explosion de l'entrepôt d'armes et munitions

Le RRSSJ-Kasaï Oriental a récolté les quelques données ci-après, dans le cadre du programme de monitoring du secteur de sécurité, en général et des aspects relatifs à la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098(2013),:

### I. De la situation sécuritaire

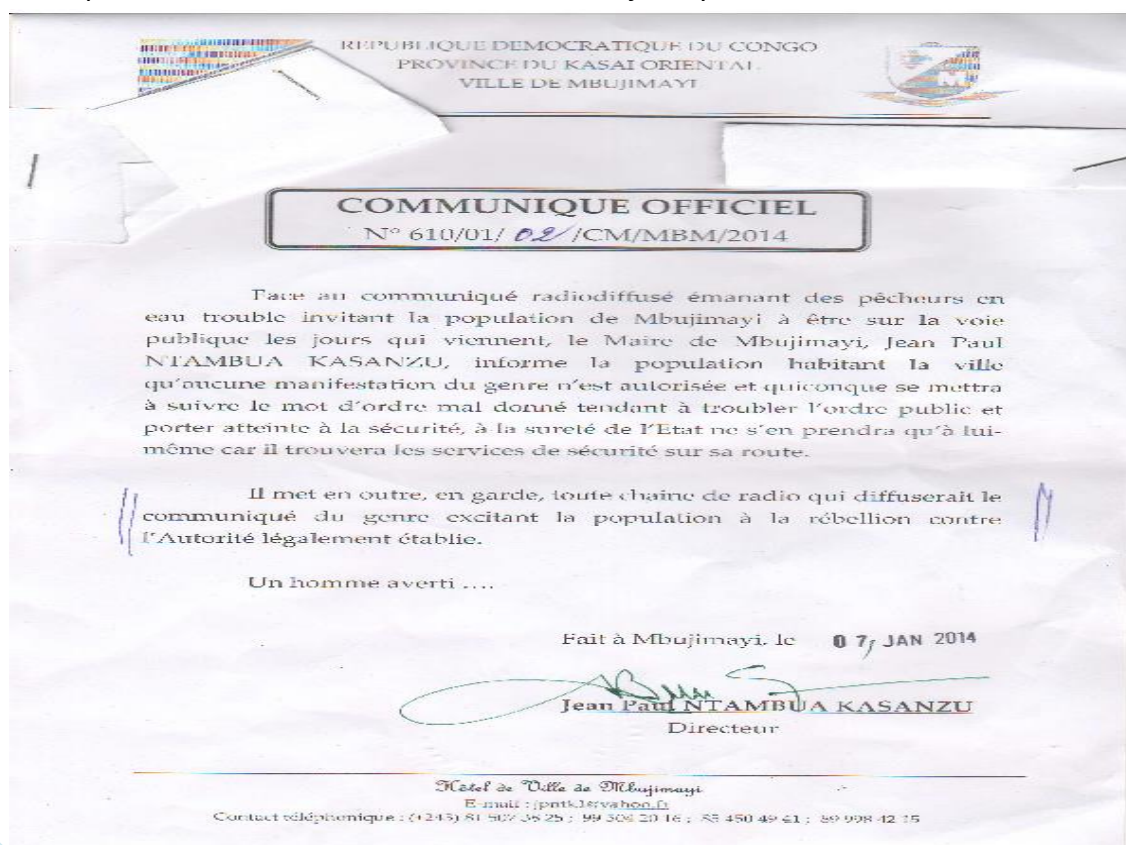
La situation sécuritaire de la province reste encore marquée par l'explosion de l'entrepôt des munitions au Camp Brigade des Forces Armées de la RDC, en 24 janvier 2014.

L'entrepôt susmentionné avait en effet pris feu au début de l'après-midi : des projectiles de toutes formes, provenant d'armes lourdes et de grenades, sont tombés sur la population périphérique, jusqu'à une distance de 23 km, occasionnant ainsi 22 morts, 54 blessés et d'importants dégâts matériels.

Le RRSSJ-Kasaï Oriental a mis à profit le mois de février pour mener des actions de monitoring tendant à retracer le récit de fait de ce malheureux incident, à apporter l'assistance judiciaire aux sinistrés en les encourageant à demander réparation<sup>1</sup>.

Des membres du réseau sont maintes fois intervenus dans les radios communautaires pour fixer l'opinion sur la problématique de gestion d'armes et de munitions, dans l'optique de protection de la population civile et le respect de l'environnement.

Une marche projetée par les Organisations de la Société Civile pour exprimer la colère de la population, n'a pas trouvé d'écho favorable auprès de l'autorité locale, comme le prouve le communiqué ci-dessous du Maire de la ville de Mbuji-Mayi.



<sup>1</sup> Le secours apporté par le Gouvernement de la République, par le biais du Gouvernement Provincial du Kasaï Oriental, n'a pas permis à soulager les sinistrés qui, visiblement, deviennent le cadet des soucis des dirigeants.

## **II. De l'évolution de la réforme du secteur de sécurité**

Par rapport à l'évolution du processus de la réforme du secteur de sécurité, en général, le réseau relève :

a) ***La nomination, par l'ordonnance présidentielle N° 13/118 du 28 Décembre 2013 portant nomination des commissaires provinciaux et des commissaires provinciaux adjoints de la police nationale congolaise, à la tête de la PNC/Kasaï-Oriental, du :***

- Commissaire Divisionnaire MASANDJI LUTALA DAVID -Matricule : 1196408988581 **Commissaire Provincial ;**
- Commissaire Supérieur Principal ILUNGA KILONDE Félicien -Matricule : 1196705703295 **Commissaire Provincial Adjoint chargé de la Police Administrative ;**
- Commissaire Supérieur Principal NSUKAMI EYALE MAKUMBU-Matricule : 1195306519624, **Commissaire Provincial Adjoint chargé de la Police Judiciaire ;**
- Commissaire Supérieur Principal ODIMBA OKITO DIEUDONNE -Matricule : 1196205585645- **Commissaire Provincial Adjoint chargé de la Police d'Appui et Gestion.**

b) ***L'assainissement, par la nouvelle hiérarchie de la PNC/Kasaï-Oriental, de la Police de Circulation Routière, « PCR »***

En effet, à son arrivée à la tête de la PNC/Kasaï-Oriental, le nouveau commissaire provincial s'est vite rendu compte de l'effectif exagérément exorbitant des éléments de la Police Spéciale de Roulage et des tracasseries auxquelles ils se donnent contre la population civile. Partant de ce constat, il va décider de les soumettre à un test auquel plusieurs ont succombé et, par conséquent, se sont vus écartés de l'unité ;

c) ***Le projet de suppression de la Police de frontière au Kasaï-Oriental***

A ce propos, la hiérarchie de la PNC a estimé que cette unité n'a pas de raison d'être au Kasaï-Oriental, province ne partageant de frontières avec aucun autre Etat.

d) ***L'installation en province de l'inspection générale d'audit de la PNC ;***

e) ***La bancarisation de la paie des policiers et militaires***

En dépit de quelques désagréments enregistrés dans sa mise en œuvre ;

f) ***Le travail de dépollution et destruction des minutions non explosées***

Suite à l'incendie de l'entrepôt des minutions au camp de la brigade minière, en pleine ville de Mbuji-Mayi exécutée par l'ONG MAG en collaboration avec l'UNMACC et la Croix Rouge.

Il y a également lieu de souligner la violation des libertés publiques par le pouvoir. A propos, au 3 janvier 2014, un militant de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS, en sigle, parti de l'opposition, monsieur KABANGU alias KABATSHI, pour avoir exprimé ses opinions à la Radiotélévision FRATERNITE lors d'une émission-débats, a été enlevé immédiatement après la dite émission jusqu'à Kinshasa.

Réagissant cet acte du pouvoir, l'UDPS/Kasaï-Oriental va, conformément à la constitution, introduire une lettre informant le pouvoir de l'organisation d'une marche en vue de réclamer la libération de leur collègue arrêté.

Le pouvoir, par le biais du ministre provincial de l'intérieur et sécurité ainsi que du maire de la ville de Mbuji-Mayi, a interdit fermement la tenue de cette marche, tout en menaçant les organes de média qui diffuserait une information dans le sens de soutenir cette action.

### **III. Du respect des engagements pris aux termes de l'accord-cadre d'Addis-Abeba**

Le RRSSJ-Kasaï Oriental a noté qu'en dépit de la création du Mécanisme National de Suivi, tout reste encore à faire, en termes d'engagements pris par la RDC.

### **IV. De l'interaction entre le RRSSJ et les acteurs étatiques et non étatiques du secteur de sécurité**

Le RRSSJ-Kasaï Oriental renseigne n'avoir pas rencontré des obstacles majeurs pour accéder aux informations nécessaires auprès des partenaires ciblés.

Toutefois, nous remarquons que des détails sur certains dossiers sensibles attendent que les autorités policières et militaires, interpellées à Kinshasa suite à l'incendie de l'entrepôt des minutions du 24 Janvier 2014, soient de retour.

Fait à Mbuji-Mayi, le 25 février 2014

Pour le RRSSJ-Kasaï Oriental

**Maître Paulin CIMANGA CIDIMU**

**Coordonnateur Provincial**